

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1

Title - Sujet Analyse d'eau potable et eaux usées	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0105-14E043/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W0105-14E043	Date 2014-02-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-014-4772	
File No. - N° de dossier MCT-3-36074 (014)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-03-03	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacDonald, Charline	Buyer Id - Id de l'acheteur mct014
Telephone No. - N° de téléphone (506) 851-6067 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Titre: Analyse d'eau potable et eaux usées**Modification No 003 à l'invitation à soumissionner**

Cette modification est émise afin de:

(1) Référence: Annexe « A » - Énoncé des travaux (Devis, Dossier N° L-G2/9900/1613)

SUPPRIMER Division 00 - Exigences d'approvisionnement et de passation de marché, Section 00 21 13 Instructions aux soumissionnaires, Pages 1 à 11; et

INSÉRER La Division 00 - Exigences d'approvisionnement et de passation de marché, Section 00 21 13 Instructions aux soumissionnaires, Pages 1 à 11 révisée ci-jointe pour ajouter un article; Analyse de la toxicité en milieu aquatique - essai de stabilisation du pH de la truite arc-en-ciel - SPE 1/RM/50 min 160 L.

(2) Référence: Annexe « B » - Base de paiement

SUPPRIMER L'Annexe « B » Base de paiement courante; et

INSÉRER l'Annexe « B » Base de paiement révisée le 24 février 2014 ci-jointe pour ajouter un article; Un prix unitaire pour la truite arc-en-ciel pH Test de stabilisation - SPE 1/RM/50 min 160 L.

Si vous avez déjà envoyé votre soumission et que vous désirez la modifier, veuillez nous faire parvenir cette modification soit dans une enveloppe scellée par la poste à l'adresse ci-dessus, ou par télécopieur (506) 851-6759 en veillant à ce qu'elle parvienne à la personne soussignée avant la date de clôture en vigueur. Le numéro de la demande de soumission et la date de clôture en vigueur doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe scellée ou sur le message transmis par télécopieur.

Toute les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Nom: Charline MacDonald
N° de téléphone: (506) 851-6067
N° de télécopieur: (506) 851-6759

PARTIE 1 -
GÉNÉRALITÉS

1.1 Description des
travaux

- .1 Les travaux visés par le présent contrat comprennent la fourniture en temps opportun de tous les services suivants d'essais et d'analyses :
 - .1 Essais et analyses d'eau potable pour les paramètres suivants : coliformes totaux, notamment *E. Coli*, numération sur plaque des bactéries hétérotrophes (NPBH), paramètres organiques et inorganiques conformément à l'annexe A, *Pseudomonas*, paramètres chimiques généraux et trihalométhanes (THM).
 - .2 Essais et analyses d'eaux usées pour les paramètres suivants : nutriments de digesteur; métaux de digesteur; coliformes fécaux; benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes (BTEX); demande biologique en oxygène (DBO₅); matières en suspension (MS); azote total Kjeldahl (ATK); phosphore total (PT); ammoniac (NH₃); total des solides en suspension (TSS); hydrocarbures du pétrole totaux (HPT); glycol; métaux dans les boues d'épuration liquides ou solides; phénols et demande chimique en oxygène (DCO); Analyse de la toxicité en milieu aquatique - essai de stabilisation du pH de la truite arc-en-ciel - SPE 1/RM/50 min 160 L;
 - .3 Essais et analyses d'eaux pluviales pour les paramètres suivants : BTEX, HPT, TSS, paramètres de chimie générale et des métaux.
- .2 Les échantillons doivent être recueillis pour l'Ingénieur par le surveillant de chaque installation et son personnel. La responsabilité de tout mélange supplémentaire ou ajout de produits chimiques incombe au laboratoire.
- .3 L'Entrepreneur doit fournir en temps opportun, aux surveillants d'installation indiqués en 1.2, tous les contenants d'échantillon, étiquetés à l'avance, qui doivent servir aux prélèvements pour les essais, selon les besoins, sans exiger de

frais en sus des prix de la soumission qu'il a présentée. L'Entrepreneur doit aussi fournir, sans frais supplémentaires, tous les agents de conservation, filtres, seringues, blocs réfrigérants, blancs (blanc de terrain, blanc d'échantillon) et boîtes isolantes nécessaires pour le prélèvement et le transport adéquats de tous les échantillons jusqu'au laboratoire. Il incombe à l'Entrepreneur de faire en sorte que tous les échantillons soient transportés au laboratoire, sans frais supplémentaires, dans un état acceptable pour les essais et analyses exigés.

- .4 Pour ce qui est des échantillons d'eau potable, si une analyse confirme la présence de tout contaminant à une concentration supérieure aux limites des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (6^e édition), l'Entrepreneur doit rapporter ces résultats immédiatement, peu importe l'heure ou le jour de la semaine, au surveillant de la station de traitement d'eau ou à son représentant, au 506-422-2000, poste 2810, ainsi qu'à l'officier des services d'utilité publique ou à son représentant, au 506-422-2000, poste 2942. L'Entrepreneur fait suivre l'appel téléphonique de l'envoi du rapport, un exemplaire par courriel et l'original imprimé par la poste. Si tous les résultats de tous les essais et analyses sont acceptables selon les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (6^e édition), l'Entrepreneur doit envoyer par courriel un exemplaire du rapport au surveillant de la station de traitement d'eau, à l'adresse courriel qui lui sera communiquée après l'attribution du contrat de services. Le rapport doit comporter une liste de toutes les concentrations des paramètres analysés dans une colonne de données au regard d'une colonne des concentrations acceptables, conformément aux Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (6^e édition).
- .5 Pour ce qui est des échantillons d'eaux

usées et d'eaux pluviales, l'Entrepreneur doit envoyer par courriel les résultats de tous les essais et analyses au surveillant de la station de traitement d'eaux usées si les échantillons proviennent d'eaux usées, ou à l'officier des services d'utilité publique s'il s'agit d'échantillons d'eaux pluviales. On communiquera leur adresse courriel à l'Entrepreneur après l'attribution du contrat de services.

- .6 L'intervalle de temps maximal entre le prélèvement et le début des analyses microbiologiques des échantillons d'eau potable (présence de bactéries coliformes) est de vingt-quatre (24) heures. En raison du temps requis pour l'échantillonnage par le personnel des installations dans la Base et autour de celle-ci, les échantillons peuvent être âgés de huit (8) heures quand ils sont mis à la disposition de l'Entrepreneur, qui doit les recueillir et les transporter au laboratoire. Il lui reste donc seize (16) heures pour recueillir, livrer et filtrer ces échantillons, leur ajouter des agents chimiques, le cas échéant, et effectuer les analyses. L'Entrepreneur doit faire en sorte que tous les essais et analyses microbiologiques soient effectués au cours de cette période.

- 7 Ce contrat de services comporte des aspects qui ont trait à la sécurité publique. Pour cette raison, si l'Entrepreneur n'est pas en mesure d'effectuer certains essais ou analyses dans son laboratoire et qu'il doit avoir recours à la sous-traitance, le laboratoire de sous-traitance doit être accrédité par le CCN ou l'ACLAE relativement aux paramètres d'essai applicables. La preuve de cette accréditation doit être fournie à l'Ingénieur avant l'attribution du contrat de services. Toutes les communications, y compris celles avec les personnes-ressources, se feront exclusivement avec le soumissionnaire retenu, même si les essais se font en sous-traitance. La responsabilité de se conformer aux exigences de la spécification (la

communication immédiate à l'Entrepreneur de tout problème d'insalubrité de l'eau - voir 1.4.1) ne peut pas être transférée à un laboratoire de tierce partie dans le cas où les essais et les analyses ont été donnés en sous-traitance par l'Entrepreneur ou par ses propres employés. **Remarque : Les frais, les outils, le matériel, le transport (le temps de déplacement en direction et en provenance du centre des opérations de l'entrepreneur) doivent être compris dans les taux fournis.**

- 1.2 Durée du contrat .1 Ce contrat de services vaut pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, avec option de renouvellement pour deux périodes de un an.
- 1.3 Références .1 Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (6^e édition).
.2 Organisation internationale de normalisation (ISO) 17025 (2005).
- 1.4 Qualifications .1 Le laboratoire de l'Entrepreneur doit être accrédité conformément aux exigences de la norme ISO 17025 (Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais, 2005), soit par le Conseil canadien des normes (CCN), soit par l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale, inc. (ACLAE). L'accréditation par tout autre organisme doit être approuvée par l'Ingénieur avant l'attribution du présent contrat de services.
.2 Avant l'attribution du présent contrat de services, on doit fournir à l'Ingénieur une preuve d'accréditation, accompagnée d'un exemplaire de la description de la portée de l'accréditation du laboratoire, et de tous les laboratoires de sous-traitance sans exception. Ces preuves d'accréditation doivent comporter tous les paramètres indiqués dans l'annexe A et en 1.4.1.

- .3 Avant attribution du présent contrat de services, l'Entrepreneur doit présenter à TPSGC une preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$).
- .4 L'Entrepreneur doit être agréé auprès de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) du Nouveau-Brunswick (ou, si l'Entrepreneur ne vient pas du Nouveau-Brunswick, l'organisme équivalent de sa province) et en fournir la preuve à TPSGC avant l'attribution du présent contrat de services.

1.5 Ingénieur

- .1 Aux termes de la présente spécification, l'Ingénieur est le commandant de la 5^e Unité des services du Génie, ou son représentant désigné. L'adresse de l'Ingénieur est la suivante :

Bureau des contrats
5^e Unité des services du Génie
Bâtiment B18
BFC/USS Gagetown
B. P. 17000, succ. Forces
Oromocto (Nouveau-Brunswick) E2V 4J5

Téléphone: 506-422-2000, poste 2677
Télécopieur: 506-422-1248

1.6 Documents requis

- .1 Conserver au laboratoire un exemplaire de chacun des documents suivants :
 - .1 Spécifications;
 - .2 Addendas.

1.7 Procédures d'attribution

- .1 Au moment de l'attribution du présent contrat de services, l'Entrepreneur doit envoyer à l'Ingénieur un avis indiquant le numéro de téléphone et le lieu où on peut le joindre, lui ou ses employés, à toute heure ou jour de la semaine. L'avis indique les coordonnées du surveillant du laboratoire à qui on peut communiquer

toute question ou préoccupation concernant les méthodes, ainsi que les numéros de téléphone des employés de l'Entrepreneur qui sont responsables de la cueillette, de la livraison et de l'analyse des échantillons pour les essais et analyses ordinaires et d'urgence.

.2 L'Entrepreneur doit offrir des services quotidiens, y compris les samedis, dimanches et jours fériés. Dans le cadre du présent contrat, toute demande de services est signifiée à l'Entrepreneur par un message du représentant de l'Ingénieur expédié par télécopieur. Au début de chaque mois de la période du contrat, l'Entrepreneur reçoit une demande de services décrivant les essais et analyses requis, accompagnée d'une commande de travail et d'un numéro de demande. Ces numéros doivent figurer sur la facture de l'Entrepreneur, accompagnés d'un compte rendu détaillé de tous les essais effectués, ainsi que d'exemplaires de toutes les chaînes de possession. L'Entrepreneur doit envoyer une facture à la fin de chaque mois pour tous les essais effectués pendant ce mois.

.3 L'Entrepreneur ne peut refuser aucun appel de service demandé par l'Ingénieur. Si des essais et analyses d'urgence sont requis à cause d'un échantillon défectueux, l'Entrepreneur ne doit pas facturer des frais supplémentaires dépassant les prix figurant sur la soumission présentée au point 2 de l'annexe B. Les essais d'urgence, qui peuvent être requis pour remplacer des échantillons défectueux à cause de coliformes, doivent être effectués en priorité dans le laboratoire de l'Entrepreneur.

1.8 Utilisation des lieux par l'Entrepreneur

.1 L'accès au site se fait conformément aux instructions de l'Ingénieur.
.2 Les déplacements autour du site sont visés par des restrictions établies par l'Ingénieur.

- .3 Il ne faut pas encombrer le site indûment en y laissant des matériaux, des produits ou des équipements.
- 1.9 Codes et normes
- .1 Effectuer le travail et appliquer les mesures de sécurité conformément à la partie II du *Code canadien du travail* et à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* du Nouveau-Brunswick.
- .2 L'Entrepreneur doit être agréé auprès de Travail sécuritaire NB et présenter la preuve de son agrément à TPSGC avant l'attribution du contrat. Si l'Entrepreneur n'est pas du Nouveau-Brunswick, l'agrément auprès de l'organisme équivalent de sa province est acceptable.
- .3 On doit se conformer aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) visant l'utilisation, la manutention, l'entreposage et l'élimination des matières dangereuses, ainsi qu'à celles visant l'étiquetage et la fourniture de fiches signalétiques acceptables pour Ressources humaines et Développement des compétences Canada et pour Santé Canada.
- .4 Le travail effectué doit être conforme aux exigences des normes, codes et documents prescrits qui sont donnés en référence. En cas de conflit entre des clauses de ces documents, c'est la clause la plus stricte qui s'applique.
- 1.10 Quantités et modalités de paiement
- .1 L'Entrepreneur doit présenter des prix pour les services suivants, conformément à la spécification (voir l'annexe B). Les prix doivent inclure les dépenses et les profits, les coûts des bouteilles d'échantillon, des filtres, des étiquettes, des blocs réfrigérants, des boîtes isolantes et des agents de conservation requis, ainsi que les coûts d'élimination des échantillons et de transport au laboratoire indiqués en A-13

- (station de traitement d'eau) et en N-05 (station de traitement des eaux usées) :
- .1 Prix unitaire par échantillon d'eau pour les coliformes totaux, notamment *E. Coli*, **(730 échantillons)**;
 - .2 Prix unitaire par échantillon d'eau pour les coliformes totaux, notamment *E. Coli* - essais d'urgence **(10 échantillons)**;
 - .3 Prix unitaire par échantillon d'eau pour la numération sur plaque des bactéries hétérotrophes (NPBH), **(60 échantillons)**;
 - .4 Prix unitaire par échantillon d'eau pour *Pseudomonas*, **(120 échantillons)**;
 - .5 Prix unitaire par échantillon d'eau pour les paramètres organiques **(20 échantillons)**;
 - .6 Prix unitaire par échantillon d'eau pour les paramètres inorganiques **(24 échantillons)**;
 - .7 Prix unitaire par échantillon d'eau pour les paramètres de chimie générale **(10 échantillons)**;
 - .8 Prix unitaire par échantillon d'eau pour le zinc, le fer et les phosphates **(52 échantillons)**. **De plus, fournir et mesurer neuf coupons de corrosion (carbone, acier, plomb et cuivre) tous les six mois et produire un rapport par écrit présentant des recommandations concernant tous les résultats.**
 - .9 Prix unitaire par échantillon d'eaux pluviales pour le benzène, le toluène, l'ethylbenzène et les xylènes (BTEX) **(15 échantillons)**;
 - .10 Prix unitaire par échantillon d'eaux pluviales pour les hydrocarbures pétroliers totaux (HPT) **(15 échantillons)**;
 - .11 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour le total des solides en suspension (TSS), pour tout type de liquide **(15 échantillons)**;
 - .12 Prix unitaire par échantillon d'eaux pluviales pour les paramètres de chimie générale **(36 échantillons)**;
 - .13 Prix unitaire par échantillon d'eaux pluviales pour les métaux

(36 échantillons);

.14 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les nutriments de digesteur

(10 échantillons);

.15 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les métaux de digesteur

(10 échantillons);

.16 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les coliformes fécaux

(5 échantillons);

.17 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour benzène, le toluène, l'éthylbenzène et les xylènes (BTEX)

(15 échantillons);

.18 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour la demande biologique en oxygène (DBO) **(16 échantillons);**

.19 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les matières en suspension (MS), **(16 échantillons);**

.20 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour l'azote total Kjeldahl (ATK);

(16 échantillons);

.21 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour le phosphore total (PT)

(16 échantillons);

.22 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour l'ammoniac (NH)

(16 échantillons);

.23 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour le total des solides en suspension (TSS), pour tout type de liquide **(1 échantillon);**

.24 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les hydrocarbures pétroliers totaux (HPT) **(1 échantillon);**

.25 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les métaux, pour tout type de liquide **(1 échantillon);**

.26 Prix unitaire par échantillon de glycol, pour tout type de liquide

(1 échantillon);

.27 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les phénols dans l'eau

(1 échantillon);

.28 Prix unitaire par échantillon d'eaux usées de la demande chimique en oxygène

- (DCO) dans l'eau **(10 échantillons)**;
.29 Prix unitaire pour les métaux dans les boues d'épuration solides **(2 échantillons)**;
.30 Prix unitaire pour le mercure dans les boues d'épuration liquides ou solides **(2 échantillons)**;
.31 Prix unitaire par échantillon d'eau pour les trihalométhanes (THM) **(10 échantillons)**;
.32 Prix unitaire pour la mesure de la teneur en eau selon la méthode Karl Fisher **(100 échantillons)**;
.33 Prix unitaire pour le test de propreté ISO **(100 échantillons)**.
.34 Coût quotidien du service de cueillette (les lundi, mercredi et vendredi) **(quantité estimative : 156)**.
.35 Analyse de la toxicité en milieu aquatique - essai de stabilisation du pH de la truite arc-en-ciel - SPE 1/RM/50 min 160 L - **(quantité estimative : 12 essais)**.

.2 Les quantités ci-dessus représentent les nombres minimaux d'échantillons qui doivent être soumis à l'essai au cours d'une (1) année. Elles peuvent être plus grandes selon les besoins, en raison de résultats d'essais ou d'exigences particulières de certaines installations.

1.11 Facturation

- .1 À la fin de chaque mois, la facture originale, qui englobe tous les frais pour chaque chaîne de possession, essai et analyse, doit être envoyée, avec une copie, par la poste à l'Ingénieur, à l'adresse indiquée en 1.4.1.
.2 Les factures doivent indiquer l'emplacement des échantillons et la date de leur prélèvement, et comporter une description des analyses effectuées, la commande de travail, ainsi que les numéros de contrat et de demande indiqués sur la lettre de demande de services envoyée à l'Entrepreneur au début de chaque mois par l'Ingénieur ou son représentant.
.3 Des exemplaires des chaînes de possession

doivent accompagner la facture envoyée à l'Ingénieur par la poste.

1.12 Laissez-passer de l'Entrepreneur

- .1 Quand ils sont sur la Base, tous les employés de l'Entrepreneur qui travaillent sur le terrain du MDN doivent avoir en leur possession en tout temps un laissez-passer de l'Entrepreneur autorisé. Ces laissez-passer sont présentés sur demande à la police militaire, aux commissionnaires, aux agents de sécurité et aux personnes mandatées.
- .2 L'Entrepreneur doit remplir un formulaire de demande de laissez-passer de l'Entrepreneur pour chaque personne. L'Entrepreneur doit accompagner l'employé à la Section d'identification de la police militaire, Bâtiment F-19, qui délivre le laissez-passer.
- .3 Des photocopies des laissez-passer doivent être fournies à l'Ingénieur.
- .4 L'Entrepreneur fait le nécessaire pour récupérer les laissez-passer remis à des employés qui ne travaillent plus sur le terrain du MDN et retourne ces laissez-passer à la Section d'identification de la police militaire.

1.13 Autorisation sécuritaire

- .1 L'Entrepreneur doit tenir à jour une liste de présence de tous les employés visés par le contrat, notamment les gestionnaires, les surveillants, les gens de métier, les chauffeurs et les travailleurs. La liste de présence doit être fournie à l'Ingénieur sur demande.
- .2 Sur demande, l'Entrepreneur doit corroborer auprès de l'Ingénieur les renseignements présentés sur cette liste. L'Ingénieur se réserve le droit d'interdire l'accès au site à tout employé qui ne satisfait pas aux exigences relatives à la sécurité telles qu'énoncées par la Section de la police militaire.

Eau potable						
Article	Description	Qté	Prix unit. Année 1	Prix unit. Année 2	Prix unit. Année 3	Total
1	Prix unitaire par échantillon d'eau pour les coliformes totaux, y compris <i>E. Coli</i>	730				
2	Prix unitaire par échantillon d'eau pour les coliformes totaux, y compris <i>E. Coli</i> , essais d'urgence	10				
3	Prix unitaire par échantillon d'eau pour la numération sur plaque des bactéries hétérotrophes (NPBH)	60				
4	Prix unitaire par échantillon d'eau pour <i>Pseudomonas</i>	120				
5	Prix unitaire par échantillon d'eau pour les paramètres organiques	20				
6	Prix unitaire par échantillon d'eau pour les paramètres inorganiques	24				
7	Prix unitaire par échantillon d'eau pour les paramètres de chimie générale	10				
8	Prix unitaire par échantillon d'eau pour le zinc, le fer et les phosphates. De plus, fournir et mesurer neuf coupons de corrosion (carbone, acier, plomb et cuivre) tous les six mois et produire un rapport par écrit présentant des recommandations concernant tous les résultats.	52				

Eaux pluviales						
Article	Description	Qté	Prix unit. Année 1	Prix unit. Année 2	Prix unit. Année 3	Total
9	Prix unitaire par échantillon d'eaux pluviales pour le benzène, le toluène, l'éthylbenzène et les xylènes (BTEX)	15				

10	Prix unitaire par échantillon d'eaux pluviales pour les hydrocarbures pétroliers totaux (HPT)	15				
11	Prix unitaire par échantillon d'eaux pluviales pour le total des solides en suspension (TSS), pour tout type de liquide	15				
12	Prix unitaire par échantillon d'eaux pluviales pour les paramètres de chimie générale	36				
13	Prix unitaire par échantillon d'eaux pluviales pour les métaux	36				

Eaux usées						
Article	Description	Qté	Prix unit. Année 1	Prix unit. Année 2	Prix unit. Année 3	Total
14	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les nutriments de digesteur	10				
15	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les métaux de digesteur	10				
16	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les coliformes fécaux	5				
17	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour le benzène, le toluène, l'éthylbenzène et les xylènes (BTEX)	15				
18	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour la demande biologique en oxygène (DBO ₅)	16				
19	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les matières en suspension (MS)	16				
20	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour l'azote total Kjeldahl (ATK)	16				
21	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour le phosphore total (PT)	16				
22	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour l'ammoniac (NH ₃)	16				

**Annexe « B »
 Base de paiement – révisée le 24 février 2014**

23	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour le total des solides en suspension (TSS), pour tout type de liquide	1				
24	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les hydrocarbures pétroliers totaux (HPT)	1				
25	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les métaux, pour tout type de liquide	1				
26	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour le glycol, pour tout type de liquide	1				
27	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour les phénols dans l'eau	1				
28	Prix unitaire par échantillon d'eaux usées pour la demande chimique en oxygène (DCO) dans l'eau	10				
29	Prix unitaire pour les métaux dans les boues d'épuration solides	2				
30	Prix unitaire pour le mercure dans les boues d'épuration liquides ou solides	2				
31	Prix unitaire par échantillon d'eau pour les trihalométhanes (THM)	10				

Essais -- réservoir à combustible

32	Prix unitaire pour la détermination de la teneur en eau selon la méthode Karl Fisher	100				
33	Prix unitaire pour le test de propreté ISO	100				

Article	Description	Qté estimative	Coût quotidien Année 1	Coût quotidien Année 2	Coût quotidien Année 3	Total
Service de cueillette (les lundi, mercredi et vendredi)						
34	Coût quotidien du service de cueillette	156				

Annexe « B »
Base de paiement – révisée le 24 février 2014

Article	Description	Qté estimative	Coût quotidien Année 1	Coût quotidien Année 2	Coût quotidien Année 3	Total
35	Prix unitaire pour la truite arc-en-ciel pH Test de stabilisation - EPS 1/RM/50 Min 160 L	12				